

Pour la commission permanente du 3/02/2000.

Numéro d'inventaire : 2012.03378

Auteur(s) : Cécile Moncontié

Type de document : manuscrit, tapuscrit

Date de création : 2000

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : 1 feuille ms. au recto.

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Notes du 31/01/2000. Collège J.B. Poquelin de Paris. 2 sujets : suppression du gaz au labo SVT et heure de laboratoire des enseignats de SVT.

Mots-clés : Gestion des établissements d'enseignement

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 1 p.

Lieux : Paris, Paris

Pour la commission permanente du 3/02/2000

1° - Suppression du gaz : (labo SVT - M^{me} Narceau, M^{me} Combic, M. Adams)

pourquoi pas si c'est une mesure de sécurité.

Mais un chauffage poêleuse-prof et d'élèves est nécessaire -

↳ rapide sinon ce n'est pas possible pour 50% des expériences
et matériel de chauffage à acheter hors crédits S.V.T. de fonctionnement.

2° - T.R.M.D. de 2000 - 2001 :

Cette année 1999-2000, les 3 collègues de SVT auraient dû
obtenir 1^h de labo (pour vaisselle et entretien du matériel) -

heure accordée à partir de 8^h de cours, ce qui est le cas des
3 collègues (1 CPA, 1 Cong. Parental, 1 service sur 2 établissements)
Nous n'avons chacun qu' $\frac{1}{2}$ h.

Une réclamation en ce sens est partie par voie judiciaire -

" " sera adressée par voie hiérarchique
à l'Inspection d'Académie, une autre à l'inspection générale.

Il est indispensable de récupérer la totalité de l'heure -

qui peut être en décharge de service (obligatoire pour CPA et C. Parent.)
ou en heure supp.

Sinon ce sont les conditions de travail qui se dégradent avec
surcharge d'élèves.

C. Noncombic
31/01/2000

